

**M. Kaplan:** Puisque j'ai la parole, j'espère qu'on me permettra de me faire entendre.

Dans sa lettre d'aujourd'hui, le premier ministre a maintenu que j'étais responsable de l'autorisation de ce paiement, puisqu'il a été fait par un officier supérieur de la GRC, dont je rendais compte devant le Parlement.

En réponse à la déclaration du premier ministre, je voudrais lui rappeler qu'en réalité les agents de la GRC qui ont mené l'enquête agissaient dans le cadre d'une affaire relevant de la compétence provinciale. Ils étaient payés en vertu d'un contrat avec la province. Ils relevaient du procureur général et ce n'était pas celui . . .

**M. le Président:** J'ai accordé un certain temps au député pour nous faire part de sa question de privilège. Je lui demande de le faire maintenant. Je comprends la gravité et l'importance que revêt cette affaire pour tous les intéressés, mais je demande au député de bien vouloir expliquer en quoi il y a atteinte à ses privilèges.

**M. Kaplan:** Monsieur le Président, je demande que le premier ministre retire ses paroles qui nuisent à ma réputation.

**L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé):** Monsieur le Président, ce n'est manifestement pas une question de privilège. Je ne comprends pas ce qu'espère gagner le député en soulevant cette question sous le couvert d'une question de privilège.

Le premier ministre (M. Mulroney) a eu la générosité et l'honnêteté d'intervenir, depuis sa place, et de retirer catégoriquement tous les sous-entendus que renfermait sa déclaration d'hier. J'ai la lettre sous la main. Si le député, qui est nouveau à la Chambre et qui ne connaît sans doute pas le Règlement, veut bien examiner le commentaire 19(1) de Beauchesne, il comprendra . . .

● (1520)

**M. Ouellet:** En tant que leader parlementaire, vous devriez avoir un peu plus de bon sens.

**M. Hnatyshyn:** . . . que des faits présentés sous un jour différent ne sont pas matière à soulever la question de privilège. Il n'y a pas eu atteinte aux privilèges du député. En outre, le premier ministre est intervenu à sa place, à la Chambre—et, monsieur le Président, vous l'avez entendu pendant la période des questions aujourd'hui—en disant qu'il retirait sans réserve les sous-entendus qu'il avait faits à ce sujet hier à la Chambre. Et il s'est même excusé, monsieur le Président.

Si le député avait le moindre respect pour la Chambre, il s'en tiendrait là. Il n'insisterait pas davantage.

**M. Kaplan:** Je suis prêt à accepter une excuse de la part du premier ministre (M. Mulroney), mais ce n'en est pas une.

**Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, j'interviens au sujet de la question de privilège du député. Si le premier ministre (M. Mulroney) accepte de retirer en outre le contenu de sa lettre, qui n'est pas une excuse, je suis sûr que le député sera satisfait.

**Des voix:** Bravo!

**M. Andre:** Qu'êtes-vous en train de manigancer? Vous êtes ignoble.

**M. Gauthier:** C'est lui qui est ignoble.

### *Privilège—M. Kaplan*

**M. le Président:** A l'ordre s'il vous plaît.

**M. Rossi:** Pour qui vous prenez-vous?

**M. le Président:** J'ai beau répéter continuellement qu'il y a des termes dont l'emploi est approprié à la Chambre et d'autres pas, les députés des deux côtés de la Chambre n'ont pas l'air de comprendre.

**M. Rossi:** C'est lui qui l'a dit.

**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. La Chambre n'est pas un endroit où les gens s'agonisent de sottises. Elle est censée être une assemblée où l'on discute d'une manière civilisée en respectant certains principes.

**M. de Jong:** Les journalistes ricanent.

**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je n'ai pas dit qu'elle l'était en réalité, mais elle est censée l'être. J'espère que c'est la dernière fois que je dois lire le Commentaire 19(1) de Beauchesne aux députés. Le voici:

Les différences qui s'élèvent entre deux députés sur des allégations de fait ne remplissent pas les conditions qui en feraient des atteintes aux privilèges parlementaires.

Le député de York-Centre (M. Kaplan) a soulevé la question de privilège à la suite de quelque chose qui s'est passé pendant la période des questions d'hier. Si je comprends bien, le député en a contre une déclaration qui a été faite et qui, apparemment, d'après lui, ne correspondait pas aux faits, et le premier ministre (M. Mulroney) l'a reconnu plus tard. Que la déclaration ait été retirée ou non, des divergences sur les faits ne permettent jamais d'invoquer la question de privilège. Dans les circonstances, je dois dire aux députés qu'on ne m'a mentionné aucun fait me permettant de réserver ma décision, sauf la question d'une lettre d'excuses présumée, et je n'oublie pas en même temps que des excuses verbales ont été présentées pendant la période des questions.

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Avec une lettre rendue officielle.

**M. le Président:** On n'a pas déposé de lettre.

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Si.

**M. le Président:** En exposant sa question de privilège, le député a eu l'occasion de me soumettre la lettre. Il ne l'a pas fait quand il m'a écrit, et il n'a pas non plus annoncé qu'il avait l'intention de la déposer à la Chambre quand il a exposé sa question de privilège. Je n'ai pas de preuve. Toutefois, même si j'avais cette lettre, nous en reviendrions toujours à une question de fait, et je pense que le chef de l'opposition le sait. C'est une question de procédure.

Je me rends compte que le litige entre les députés est délicat. Cependant, je leur demande de comprendre la situation dans laquelle se trouve la présidence sur ce point. Je risquerais de tomber dans le travers dont le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a parlé hier, et je pense qu'il vaut mieux que j'en reste là.

**M. Mulroney:** Je voudrais rappeler simplement que j'ai présenté mes excuses à mon honorable ami aujourd'hui à la Chambre. J'avais espéré qu'il trouverait ces excuses satisfaisantes. Si ce n'est pas suffisant, je suis heureux de répéter ce que j'ai dit pour lui et de retirer ma déclaration.